

Vie Portuaire



Actualité

Ammonitrates : l'effet Beyrouth dans les ports français

© MARINE NATIONALE

Article réservé aux abonnés

Publié le 06/10/2020 par Rédaction

Les deux ministères de l'Economie et de la Transition écologique ont missionné, le 30 septembre, leurs conseils pour identifier les risques liés au trafic de nitrate d'ammonium dans les ports français. Les sinistres relatifs à ce produit ne datent pas d'aujourd'hui. Un article d'Hervé Deiss de Ports et Corridors

L'onde de choc de l'explosion du 4 août dans le port de Beyrouth de 2700 tonnes de nitrate d'ammonium se sera faite sentir jusqu'en France. Le 30 septembre, l'ONG Robin des Bois indique que la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, et le ministre de l'Economie, Bruno Lemaire, ont signé un ordre de mission au Conseil général de l'économie, de l'industrie de l'énergie et des technologies, et au Conseil général de l'environnement et du développement durable pour effectuer des recherches sur les risques liés à la présence d'ammonitrates dans les ports.

Des rapports informatifs

Ils doivent rendre leurs conclusions dans les quatre mois. Les rapports de ces deux conseils sont informatifs, précise Robin des Bois. « Ils émettent des recommandations qui sont le plus souvent suivies de prolongements réglementaires », continue l'ONG, selon laquelle plusieurs ports sont concernés en France. En Manche, Saint-Malo et Saint-Brieuc sont visés. Sur la façade méditerranéenne, Port La Nouvelle et Sète vont faire l'objet d'analyses de risques. Le port de Perpignan, Port La Nouvelle, a prévu des travaux d'extension pour recevoir des trafics d'ammonitrates.

L'accidentologie dans le ferroviaire et le routier

La lettre de mission des deux ministères vise aussi à « d'évaluer la robustesse et l'applicabilité des dispositions pour le traitement de situations inhabituelles », ce qui implique aussi la prise en compte des risques et de l'accidentologie dans le secteur ferroviaire et le secteur routier et d'une certaine manière chez les producteurs d'ammonitrates, précise Robin des bois.

Des risques en mer

Pour l'ONG, outre les risques portuaires, les ammonitrates exposent les navires et leurs équipages à des risques d'incendie ou d'explosion à l'intérieur des eaux territoriales et de la zone économique exclusive. « Par conséquent, les préfets maritimes et les spécialistes du sauvetage en mer devraient aussi être consultés par les rapporteurs. La question du "refuge" pour les cargos en difficulté chargés de plusieurs milliers de tonnes de nitrate d'ammonium est centrale. »

Dans le port de Dakar, 2700 tonnes découvertes

Les ammonitrates ont été à l'origine de nombreux sinistres par le passé. L'explosion de l'usine d'AZF le 21 septembre 2001 a déjà eu pour effet de mettre en place de nouvelles normes de sécurité dans les ports, avec l'obligation de disposer de pompes à très haut débit d'eau. L'explosion de Beyrouth aura remis sur le devant de la scène les risques de ces produits. Au Sénégal, dans le port de Dakar, une cargaison de 2700 tonnes, destinée à des sociétés du Mali, a été découverte. Les autorités sénégalaises ont demandé au destinataire d'intervenir rapidement et ce, malgré la fermeture des frontières du pays depuis le coup d'État militaire du 20 août. Le port de la capitale sénégalaise a subi un accident en 1992 d'un camion-citerne avec des ammonitrates liquides. Le bilan humain a fait état de 107 morts.

Déjà à Tianjin une explosion fait 165 morts

Les ammonitrates ont fait des ravages dans les ports depuis des années. En 2017, le Cheshire navigue au large des Canaries quand des fumées s'échappent des cales. Les explosions vont se limiter aux cales. Le navire sera ensuite remorqué jusqu'à Motril pour être déchargé. Il finira par être envoyé à la casse. En 2015, dans le port chinois de Tianjin, l'explosion d'un entrepôt a impliqué 800 tonnes d'ammonitrates. Au final, 165 personnes trouvent la mort.

Divers Ports